



REPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

PM/CW/gp/2097

Port-au-Prince, le 30 janvier 1996

Monsieur Jean-Pierre ALAUX
Mission d'Observation sur la situation des
Étranger à Guyane et à Saint-Martin

Cher ami,

J'accuse réception de votre lettre en date du 26 janvier 1996 et j'en prends occasion pour vous confirmer la position du Gouvernement haïtien sur le dossier des réfugiés.

Dès 1991, le pouvoir Lavalas a malgré de sérieuses difficultés liées à des contraintes économiques, décidé de donner un traitement prioritaire à la question des réfugiés pour que ces derniers soient reçus dignement à la fois dans le pays d'accueil et en Haïti à leur retour.

Par ailleurs, à chaque fois que l'occasion s'est présentée, le Gouvernement a entamé des discussions avec les pays concernés ou a remis des notes de protestations à leurs représentants autour du traitement fait à nos ressortissants.

Dès le retour du Président ARISTIDE en octobre 1994, les autorités haïtiennes ont eu divers contacts avec les Gouvernements concernés pour régler la question de citoyens haïtiens dont la présence illégale sur leur territoire posait des problèmes. C'est ainsi qu'on est parvenu à un modus operandi avec les Bahamas notamment. En ce qui concerne les Haïtiens vivant en France et dans les territoires français d'outre mer, les Ministères haïtiens des Affaires Étrangères et des Haïtiens Vivant à l'Étranger traitent encore ce dossier qui reste prioritaire.

La promesse de régularisation du statut des haïtiens vivant en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer donnée en 1994 par Monsieur Alain Juppé, alors Ministre des Affaires Étrangères et réitérée par Son Excellence, François Mitterrand alors Président de la République Française, ne s'est jamais matérialisée.

(*) Quand, le 30 janvier 1996, Mme Claudette Werleigh a répondu à notre lettre, elle était premier ministre en exercice. Elle a été remplacée quelques semaines plus tard à la suite de l'entrée en fonction du nouveau président de la République, M. René Préval.

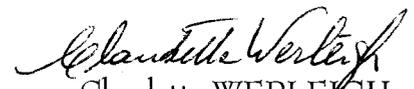


Le Premier Ministre

Suite au cyclone Luis, avec nos moyens limités, le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger a conduit une mission pour témoigner concrètement notre solidarité à nos compatriotes. Et après le fatal accident de nos concitoyens expulsés de force de Saint-Martin, la Chancellerie haïtienne a fait les contacts nécessaires pour avoir une position claire et officielle des autorités française et pour faire droit aux revendications des parents des victimes.

Malheureusement, cher ami, nous n'avons pas toujours les moyens de nos intentions et de notre action et le plus souvent, nous dépendons de la bonne foi de nos partenaires. Aussi, apprécions-nous hautement la solidarité manifestée par des amis d'Haïti et des Associations comme la vôtre pour réclamer des Gouvernements qu'ils traitent dignement les réfugiés haïtiens.

En vous remerciant de votre intérêt et de votre soutien invariables à la cause des réfugiés, je vous renouvelle, Cher Monsieur ALAUX, l'assurance de ma considération distinguée.


Claudette WERLEIGH.